

A N N E X E I I

A. Liste des domaines

1. Domaine professionnel

2. Domaines généraux

- Français ;
- Mathématiques - Sciences physiques ;
- Langue vivante étrangère ;
- Éducation physique et sportive.

B. Examen par épreuves terminales

	Coef.	Durée	Nature
Domaine professionnel			
EP1. Expression artistique et technique	3	3 h	écrite
EP2. Mise en œuvre	14 (13 + 1 pour la prévention santé environnement)	17 h (16 + 1 pour la prévention santé environnement)	pratique
Domaines généraux			
EG1. Expression française	2	2 h	écrite
EG2. Mathématiques - Sciences physiques	2	2 h	écrite
EG3. Langue vivante étrangère (1)	1	1 h	écrite
EG5. Éducation physique et sportive	1		

(1) Ne sont autorisées à l'examen que les langues vivantes étrangères enseignées dans les LP de l'académie sauf dérogation accordée par le recteur.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
ARTS DE LA RELIURE

DEFINITION DES EPREUVES TERMINALES
DU DOMAINE PROFESSIONNEL

EPREUVE E.P.1. : EXPRESSION ARTISTIQUE ET TECHNIQUE

OBJECTIF DE L'EPREUVE.

L'épreuve d'art appliqué à la profession doit permettre de s'assurer que le candidat est capable de résoudre un problème lié au métier, à partir d'un ou plusieurs documents et en tenant compte de l'activité artistique, des lois esthétiques et de l'histoire de la reliure.
Elle doit permettre de valider une partie des compétences C. 1-1, 1-2, 1-3, 1-8 telles que définies au référentiel du diplôme.

CRITERES D'EVALUATION.

L'évaluation porte sur :
la qualité de la réponse aux problèmes plastiques posés, qui doit tenir compte des principes simples d'organisation de formes, valeurs, couleurs et matières ainsi que de leur valeur expressive :

- adéquation des formes, couleurs, matières retenues par rapport au produit, à la demande, aux contraintes techniques recensées ou imposées,
- faisabilité du projet,
- efficacité au plan de la communication, de la réalisation envisagée et/ou respect du style demandé.

Epreuve EP2 : Mise en œuvre**Coef : 14 (13+1 pour la PSE)****durée 17h (16+1 pour la PSE)**

Annexe de l'arrêté du 26 mai 2009.

Finalité et objectifs de l'épreuve :

Cette épreuve doit permettre de vérifier les compétences du candidat concernant la réalisation d'un ouvrage courant dans la profession.

A partir d'un ensemble de documents décrivant un/des ouvrage(s) à réaliser (maquette, dossier de fabrication...), le candidat procède à la préparation du poste de travail et à la mise en œuvre du travail à réaliser.

Il devra également répondre par écrit et par oral à des questions concernant le métier (analyse préparatoire, oral de technologie et d'histoire du livre et/ou de la reliure).

Ces compétences sont liées aux activités professionnelles suivantes :

- établir la méthodologie de la mise en œuvre
- préparer les supports et les matières d'œuvre
- réaliser les ouvrages dans le respect des techniques du métier
- contrôler la qualité et la finition

Contenus de l'épreuve :

Cette épreuve comporte tout ou partie de travaux, liés ou non entre eux, consistant soit en réalisations complètes, soit en opérations ponctuelles :

- préparation et mise en état de papiers (réparation de déchirures, comblage de lacunes par apport de papier, décollage à sec d'un support),
- réalisation de reliures selon les procédés du bradel (demi-toile, demi-toile avec coins ou bandes, pleines toiles, plein papier), de la reliure traditionnelle (demi-toile, demi-toile avec coins ou bandes, pleine toile, demi-peau à coins ou à bandes),
- réalisation d'éléments de protection (étui simple, boîte à dos plat),
- impression à chaud sur cuir à la main, avec ou sans dépôt de matière (pose d'un titre déjà composé sur le dos d'un volume, pose de fleurons simples sur dos ou plats).

Les travaux porteront sur les compétences repérées en C. 1-4, 1-5, 1-6, 1-7, 1-8, C.2, C.3, C.4 et C.5 dans le référentiel de certification :

- C.1-4 Identifier les opérations à réaliser
- C.1-5 Déterminer l'ordre des opérations
- C.1-6 Déterminer les matières d'œuvre et produits auxiliaires nécessaires
- C.1-7 Déterminer les matériels, les équipements à mettre en œuvre et les outils à utiliser
- C.1-8 Déterminer les exigences de qualité technique et esthétique de la reliure
- C.2-1 Approvisionner les matières d'œuvre et les produits auxiliaires
- C.2-2 Préparer les matériels, les équipements et les outils
- C.2-3 Organiser ses postes de travail
- C.3-1 Préparer et remettre en état les documents (papiers)
- C.3-2 Préparer les cahiers (plaçure)
- C.3-3 Exécuter le corps d'ouvrage
- C.3-4 Habiller la forme (couvrure)
- C.3-5 Effectuer les finitions
- C.3-6 Confectionner les éléments de protection
- C.3-7 Dorer titre et fleuron sur dos ou plat
- C.4-1 Effectuer les contrôles nécessaires pour garantir la qualité de l'ouvrage
- C.5-1 Assurer l'ordre et la propreté du poste de travail C.5.2 Assurer la maintenance du niveau 1 NFX 60010

Critères d'évaluation :

Les critères suivants devront être plus particulièrement pris en compte :

- La conformité de l'ouvrage réalisé en fonction du travail demandé
- La qualité esthétique et technique de l'ouvrage réalisé
- Le maintien en état d'ordre et de propreté du poste de travail
- Le respect des consignes de sécurité
- L'exactitude des connaissances en technologie, histoire du livre et/ou de la reliure.

Prévention – Santé - Environnement

Épreuve écrite – durée : 1 heure ou CCF – coefficient : 1

Arrêté du 23 juin 2009 fixant le programme d'enseignement de Prévention Santé Environnement pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle.

Arrêté du 8 janvier 2010 modifiant l'arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve a pour objectif d'évaluer les compétences du candidat à :

- conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème et/ou l'approche par le risque ;
- mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques ;
- proposer des mesures de prévention adaptées ;
- agir de façon efficace face à une situation d'urgence.

L'évaluation porte notamment sur :

- le respect des étapes de la démarche mise en œuvre ;
- l'exactitude des connaissances ;
- la pertinence des mesures de prévention proposées ;
- l'efficacité de l'action face à une situation d'urgence.

Modalités d'évaluation

Contrôle en cours de formation, noté sur 20

Le contrôle en cours de formation est organisé à partir de deux situations d'évaluation. Chaque situation est notée sur 10 points.

Première situation d'évaluation : écrite - 1 heure

Elle permet en fin de première année de formation l'évaluation par sondage des compétences des modules 1, 2 et 3, santé, consommation et parcours professionnel. Le sujet comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Il permet d'évaluer des capacités et des connaissances. À partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne, le candidat doit notamment appliquer une démarche d'analyse.

Deuxième situation d'évaluation :

Elle permet au cours de la deuxième année de formation l'évaluation par sondage des compétences du module 4, environnement professionnel. Elle est constituée de deux parties :

- une évaluation écrite d'une durée de 1 heure portant sur l'ensemble du module à l'exception des situations d'urgence. Elle prend appui sur une situation professionnelle accompagnée d'une documentation. Elle permet d'évaluer l'application de la démarche d'approche par le risque et les connaissances relatives à l'environnement professionnel ;
- une évaluation pratique prenant en compte les résultats obtenus lors de la formation de base au secourisme ou du recyclage SST.

Pour les candidats en situation de handicap, une adaptation de cette évaluation pratique doit être proposée sous forme orale ou écrite.

L'évaluation écrite est notée sur 8 points, l'évaluation pratique sur 2 points.

Épreuve ponctuelle, notée sur 20 - 1 heure

Le sujet se compose de deux parties indépendantes, correspondant l'une aux modules 1 à 3, l'autre au module 4. Chaque partie comporte plusieurs questions sur chacun des modules.

Première partie :

Le sujet sur 10 points comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Il permet d'évaluer des capacités et des connaissances. À partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne, le candidat doit notamment appliquer une démarche d'analyse.

Deuxième partie :

Le sujet comporte lui-même deux parties :

- l'une notée sur 8 points prend appui sur une situation professionnelle accompagnée d'une documentation. Elle permet d'évaluer l'application de la démarche d'approche par le risque et les connaissances relatives à l'environnement professionnel ;
- l'autre notée sur 2 points permet d'expliquer la conduite à tenir dans une situation d'urgence.

En ce qui concerne l'évaluation d'un risque professionnel, elle pourra porter sur un risque dont l'étude n'est pas obligatoire. Dans ce cas, le candidat disposera de documents ressources lui permettant de proposer une démarche de prévention.

Unités générales :

Les modalités d'évaluation des unités générales sont définies à l'annexe 1 de l'arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du CAP et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.